

REGLEMENT D'EXAMEN

Certificat de formation continue en compétences de base POUR LES CANDIDATES

Dans le présent document, le genre féminin est utilisé au sens neutre et désigne les hommes autant que les femmes.

1. Branches et matières sur lesquelles portent les examens du C9FBA

Le Collectif genevois pour la formation de base des adultes (C9FBA) organise des examens de

- Français (communiquer, lire, écrire) de niveau A2 et B1
- Mathématiques de base
- Technologies de l'information et de la communication (TIC)

La durée des examens, les compétences validées et des exemples d'examens sont disponibles sur www.c9fba.ch.

2. Inscriptions aux examens

Pour participer à une session d'examen, les candidates doivent:

- s'inscrire à la session d'examen dans les délais auprès du C9FBA ou par un institut de formation accrédité
- payer les frais d'inscription de l'examen dans les délais

La fiche d'inscription de la candidate doit être remplie de manière lisible avec le nom de famille en majuscules. Toute modification du nom ou de l'adresse de la candidate est à signaler au C9FBA ou à l'institut de formation accrédité où l'inscription a été faite.

Les candidates reçoivent l'horaire de l'examen au plus tard deux semaines avant l'examen.

Les examens sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Il est cependant nécessaire d'avertir le C9FBA ou l'institut de formation accrédité lors de l'inscription, pour faciliter l'accueil et adapter si besoin la passation en fonction du handicap.

2.1 Contrôle d'identité

Pour pouvoir passer l'examen, chaque candidate doit présenter sa pièce d'identité avec photo. Sans pièce d'identité avec photo, l'examen ne pourra pas être passé et les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

2.2 Annulation d'inscription

L'annulation d'inscription est possible sans frais seulement en se présentant personnellement au C9FBA ou à l'institut de formation, au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de l'examen. Après ces cinq jours, les frais d'inscriptions ne seront pas remboursés, sauf en cas de force majeure (maladie, accident) et avec remise de justificatif (certificat médical).

2.3 Retard, absence et exclusion

La candidate qui arrive en retard ne pourra pas entrer dans la salle d'examens. L'examen ne pourra pas être passé. En cas de retard, les frais d'inscription ne sont pas remboursés.

En cas d'absence pour force majeure (maladie, accident) la candidate devra présenter un justificatif (certificat médical) dans un délai de cinq jours ouvrables à partir de la date attribuée pour l'examen, il sera alors possible de se réinscrire sans frais. Si non, les frais d'examens sont remboursés, après déduction de 10 francs de frais administratif.

Le jour de l'examen, le non-respect des consignes, en particulier toute communication entre les candidates est interdite et entraîne l'exclusion et l'annulation de l'examen.

3. Résultats

Les résultats de l'examen sont transmis par le C9FBA à la candidate dans un délai de deux mois, par courrier. En cas de réussite, le courrier est accompagné du certificat validant le ou les examens réussis.

En cas d'échec et pour autant que les conditions d'admission soient respectées, les candidates peuvent se réinscrire à une prochaine session d'examen. Le nombre de répétition n'est pas limité.

3.1 Voie de recours

Les examens sont propriété du C9FBA et ne peuvent être transmis à quiconque.

Les personnes qui ont raté l'examen peuvent faire recours. Le recours doit être adressé par écrit au C9FBA dans un délai de 30 jours après réception du résultat. La commission d'examen du C9FBA traitera le recours dans les 30 jours à partir de la date de réception du recours.

Les candidates peuvent demander à consulter les documents d'examens jusqu'à 30 jours après la réception des résultats. La demande doit être présentée par écrit au C9FBA.

3.2 Titre décerné aux candidates qui ont réussi les examens

Le titre s'intitule « Certificat de formation continue en compétences de base ». Le document précise le ou les domaines de compétences (CLE, MdB, TIC) pour lesquels le niveau 3 du C9FBA ou le niveau B1 du CECR est acquis.

3.3 Protection des données

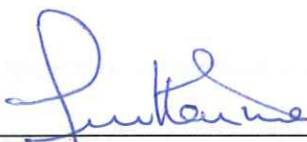
Le C9FBA garantit le respect et la protection des données des candidates. Aucune donnée concernant les candidates et les examens ne sera communiquée à des tiers. Les données personnelles sont utilisées exclusivement dans le cadre administratif et pour des statistiques.

3.4 Duplicata

Les candidates qui ont passé l'examen et qui souhaitent obtenir une copie du certificat doivent s'adresser à la coordinatrice du C9FBA et payer une taxe de CHF. 20.-.

4. Approbation, entrée en vigueur et modification du règlement d'examen

Toute modification du règlement doit être soumise au comité du C9FBA. Le présent règlement a été approuvé par le comité du C9FBA le 21 mai 2019. Il remplace la version antérieure et entre en vigueur le 22 mai 2019.



Le président



La vice-présidente